

Implantation de la 5G à Ecublens

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

D'entrée, je précise une fois encore que je ne suis pas contre la 5G, mais plaide pour un recours à cette technologie *raisonné* et *raisonnable*.

Depuis le dépôt de mon interpellation, quatre nouvelles enquêtes publiques ont été publiées, portant le nombre total de nouvelles constructions ou modifications d'installations de communication mobile (3G-4G-5G) au sein de notre commune à ... 10 ! Sur ces quatre, deux sont au centre d'une zone d'habitation de densité non négligeable (Brûlée et Stand).

Ceci relevé, je remercie la Municipalité pour sa réponse du 25 novembre 2021 à mon interpellation et me permets d'y apporter quelques remarques :

Dans son préambule, il est mentionné que les valeurs limites aux installations de téléphonie mobile fixée par l'ORNI sont dix fois plus restrictives que les normes internationales.

On parle ici des valeurs limites de l'installation (VLInst) variant de 4 à 6 volts par mètre (V/m) qui ne doivent d'ailleurs pas être respectées en tout lieu, mais uniquement dans les lieux à utilisation sensible (LUS).

En outre, une révision de l'ORNI (Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant) du 17 décembre 2021 est entrée en vigueur le 1^{er} janvier :

Entre autres modifications, l'introduction d'un **facteur de correction** pour les antennes adaptatives 5G permettant aux opérateurs de dépasser de manière irrégulière la valeur prescrite, tant que cette dernière est en moyenne respectée. Ainsi, des pics répétitifs allant jusqu'à 16 ou 19 V/m seraient possibles.

Quant aux limites d'immission (VLI) visant à protéger la population contre les effets thermiques, elles se situent entre 41 et 61 volts par mètre (V/m), tout comme dans nombre de pays européens.

Dans sa réponse à ma question 1, la Municipalité indique que *des projets-pilotes* ont été menés dans notre canton.

De juillet 2020 à avril 2021, le *Département de l'environnement et de la sécurité* (DES) a en effet mené *un* projet pilote visant à vérifier les procédures de mesures retenues par la Confédération pour la 5G sur 9 communes vaudoises.

Dans le rapport établi le 17 mai 2021 qui s'en est suivi, l'un des participants à cette démarche, expert en mesures de rayonnement, s'interroge [page 27] :

[...] ces mesures et le calcul d'exposition au rayonnement par extrapolation qui leur est associé risquent fort de ne pas être en adéquation avec l'exposition réelle à laquelle les personnes seront exposées dans les LUS, particulièrement à l'avenir si les objets connectés se multiplient et peuvent conduire à une grave sous-estimation dudit rayonnement mettant ainsi à risque la santé de la population exposée.

Par ailleurs, les Conclusions en page 29 indiquent :

La mesure de Payerne confirme que le respect de la valeur limite d'installation doit être contrôlé non seulement en théorie lors de la délivrance de l'autorisation, mais aussi par des mesures sur le terrain dans les conditions réelles d'exploitation.

Des recherches menées par la RTS dans le cadre de son émission *Observatoire – On en parle* 5G révèlent que 448 mesures de rayonnement d'antennes téléphonie mobile ont été

effectuées au cours de ces deux dernières années – soit 2020 et 2021 – dans sept cantons romands. Un dépassement des normes a été constaté sur 103 cas (23%) ...

Dans son édition du 17 octobre 2021, sur la base des rapports de mesure cantonaux établis sur les antennes de téléphonie mobile nouvellement installées de 2018 à 2021 par 16 cantons, K-Tipp a évalué que 256 antennes sur quelque 1'300 dépassaient la limite de rayonnement. A noter que Lucerne, Bâle, Genève, Tessin et Vaud n'ont transmis aucune information.

Ceci présume la difficulté de pouvoir compter sur le respect d'un contrôle pleinement responsable des limites par les opérateurs et l'embaras des autorités compétentes.

Selon l'OFCOM (Office fédéral des télécommunications), la Suisse compte à ce jour près de 6'650 antennes. Les opérateurs en visent à terme 30'000 afin d'introduire la 5G pour assurer un niveau comparable à la 4G.

D'après la cellule *data* de la RTS ayant réalisé une analyse de données provenant de l'OFCOM : environ 3 communes sur 4 disposaient en automne dernier au minimum d'une antenne sur leur territoire. Toujours selon cette analyse, lorsque deux antennes se trouvent à moins de 20 mètres l'une de l'autre, une seule est signalée dans la base de données publique de l'OFCOM. Seuls les opérateurs et l'OFCOM savent où elles se situent.

Cela laisse quelque peu songeur quant au flou artistique régnant au niveau politique national dès que l'on s'intéresse de près à ce sujet.

Au 2^{ème} § de sa réponse, la Municipalité précise à juste titre qu'elle n'est pas *compétente pour refuser ces installations selon les motifs évoqués dans l'interpellation* – je précise cependant que mon interpellation ne demandait pas de les refuser.

Concernant la motion citée dans sa réponse, elle a été déposée le 29 janvier 2018 par la *Commission des transports et télécommunication* demandant un assouplissement des prescriptions de l'ORNI estimées trop strictes. Le Conseil fédéral proposait de l'accepter, le Conseil des Etats l'a rejetée (22 non - 21 oui et 2 abstentions). ...

Plusieurs motions et postulats concernant la téléphonie mobile sont en traitement au niveau parlementaire. C'est dire le sérieux de ces divers éléments au niveau politique.

Mais les autorités communales (législatives et exécutives) n'ont-elles pas elles aussi leur part de responsabilité vis-à-vis de leurs concitoyen·nes ?

Pour ce qui touche aux préoccupations sanitaires :

Berenis, groupe d'experts pour les rayonnements non ionisants de la Confédération, relève dans les conclusions dans sa Newsletter (édition spéciale) de janvier 2021:

[...] la majorité des études animales et plus de la moitié des études cellulaires fournissent des indications de stress oxydatif accru aux CEM-HF (champs électromagnétiques de haute fréquence et les CM-BF (champs magnétiques de basse fréquence). [...] également dans la gamme des valeurs limites de l'installation.

Pour les personnes souffrant de *déficiences immunitaires ou de maladies neurodégénératives*, Berenis conclut :

[...] il est donc fort possible que la santé des individus souffrant de telles atteintes soit touchée plus sévèrement. En outre, les études montrent que les individus très jeunes ou même âgés réagissent moins efficacement au stress oxydatif.

Pour illustrer cette problématique, l'antenne 5G prévue à la route du Bois 8, à proximité directe de l'école du Pontet, fréquentée par une population à risque. Avec l'augmentation de puissance rendue possible par le facteur de correction, le risque pour nos enfants pourrait lui aussi augmenter.

Pour toutes ces raisons et pour le bien-être de notre population, il m'apparaît responsable d'adhérer à un label garantissant les bonnes pratiques du numérique et des problématiques dérivées.

Ces considérations m'amènent à proposer au Conseil la résolution suivante visant principalement les aspects sanitaires, sociaux, économiques et environnementaux :

RÉSOLUTION

Le Conseil communal d'Ecublens (VD) souhaite que la Municipalité :

- 1 - informe les habitant-e-s de notre commune tant sur les avantages que sur les risques et inconvénients de la 5G par le biais d'une information claire et accessible ;
- 2 - entame une démarche afin qu'Ecublens puisse obtenir le label numérique responsable délivré par *l'Institut du numérique responsable suisse*.

Ecublens, le 7 avril 2022/Chantal Junod-Napoletano

⇒ [L'Institut du Numérique Responsable Suisse](#) :

Association sans but lucratif fondée en 2020 en partenariat avec l'INR française et l'ISIT belge.

Lieu de réflexion sur les trois enjeux clés du numérique responsable :

- la **réduction de l'empreinte (économique, sociale et environnementale) du numérique**,
- la capacité du numérique à réduire l'empreinte (économique, sociale et environnementale) de l'humanité, et
- la création de valeur durable / innovation responsable via le numérique pour réussir l'e-inclusion de tous.

L'INR souhaite devenir un acteur de référence rassemblant entreprises et organisations autour de l'expérimentation et la promotion de bonnes pratiques pour un numérique plus régénérateur¹, inclusif et éthique.

¹ Terme datant de 1920 aux USA repris récemment et incluant le collaboratif, le circulaire, l'usage, la relocalisation, la frugalité.